

II CONCOURS NATIONAL DE PHOTOGRAPHIE "JEREZ CIUDAD JACOBEA"

APPEL ET PARTICIPATION

L'ASSOCIATION JACOBEO DE JEREZ DE LA FRONTERA "SHARISH", convoque ce concours photographique dans le but de promouvoir le Camino de Santiago et tout ce qui concerne l'environnement jacobin.

Dans le cadre de cet appel, une attention particulière sera accordée aux photographies liées à la « ROUTE CERETANO À TRAVERS LA ROUTE AUGUSTA » promue par l'ASSOCIATION « SHARISH » JEREZ DE LA FRONTERA JACOBEO.

Pour les photographes qui ne le connaissent pas, ils peuvent demander des informations à l'Association jacobéenne de Jerez de la Frontera "Sharish" à l'e-mail: foto.jerez.jacobeo@gmail.com

L'esprit du concours est de mettre en évidence photographiquement les valeurs du Camino de Santiago sous tous ses aspects.

Le sujet des photographies doit nécessairement être en rapport avec le Camino de Santiago, son environnement, son aspect, en particulier ceux entourant l'esprit pèlerin du Camino de Santiago : Humanité, Solidarité, Durabilité, Diversité, Intégration, Amitié, Culture, Espoir, Spiritualité, Hospitalité...

Ce concours est reconnu par la Confédération espagnole de la photographie (CEF) sous le numéro E-2022-02 et la Fédération andalouse de la photographie (FAF) sous le numéro EF-2022-02

Toute personne physique de plus de 18 ans l'âge peut participer.

La participation à ce concours implique l'acceptation des fondements de cet appel qui sont énumérés ci-dessous.

1. L'inscription à ce concours est gratuite et toute personne majeure, de tout pays, à l'exception des membres du conseil d'administration de l'association convocatrice et de leurs proches et, en général, de tous ceux qui peuvent être liés au développement peuvent participer. des activités professionnelles de ce qu'on appelle "Le Camino de Santiago".
2. Chaque participant peut soumettre un nombre maximum de trois photographies, en couleur ou en noir et blanc, dans un format avec deux tailles différentes pour chaque œuvre.



Taille d'affichage de 1024 pixels maximum du côté le plus long et 72 dpi au format JPG. Le fichier ne peut être supérieur à 1,5 Mo.

Taille à afficher et fond photographique 40 cm. côté plus grand et résolution 300 dpi format JPG et RVB.

Les photographies ne doivent pas comporter : de signatures, de noms, de cadres ou de filigranes.

Au total, trente photographies seront sélectionnées pour l'exposition.

Les œuvres non sélectionnées ou primées par le jury seront supprimées après délibération du jury.

Les œuvres seront envoyées par e-mail foto.jerez.jacobeo@gmail.com en utilisant si nécessaire des plateformes telles que WeTransfer ou Dropbox, en joignant toutes les photographies identifiées chacune par un titre.

Dans un fichier séparé, les titres des photos seront inclus et les informations suivantes seront incluses : Nom, prénom, adresse, code postal, municipalité, province, téléphone, courriel et lieu où elle a été prise.

Les participants déclarent sous leur responsabilité être les auteurs de la photographie présentée et avoir les consentements légalement nécessaires des personnes qui y sont représentées, étant directement responsables des dommages résultant de toute réclamation de tiers pour atteinte à leurs droits, en conformément à la réglementation en vigueur, exonérant l'entité convocatrice de tout type de réclamation à cet égard.

3. Les photographies gagnantes feront partie des archives photographiques de l'Association jacobéenne de Jerez de la Frontera "Sharish".
4. Gagnants Ils donnent leur consentement sans équivoque pour l'utilisation de leurs photographies dans la promotion de ce concours et dans la promotion du Camino de Santiago par l'entité organisatrice à travers la diffusion sur ses pages Web, réseaux sociaux ou édition d'autres matériels (calendriers, cartes postales, expositions, etc.), en mentionnant toujours le nom de l'auteur.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à la participation de tous les pèlerins et futurs pèlerins du monde entier.



Deux catégories sont établies en fonction du Chemin auquel appartiennent les photographies présentées :

La première catégorie générale pour les photographies de l'un des Chemins de Saint-Jacques qui traversent la géographie espagnole (il faut le préciser lors de l'envoi de la photo).

Le second, spécial, pour le soi-disant "Camino Ceretano à travers la Via Augusta" promu par l'Association jacobéenne de Jerez de la Frontera "Sharish".

Pour le cumul des points pour l'obtention des distinctions CEF et FAF, seules les photographies correspondant à la première catégorie seront prises en considération.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute divergence entre celles-ci sera réglée, uniquement et exclusivement, par l'entité convocatrice.

DÉLAIS POUR PARTICIPER

L'appel sera valable à partir de la publication du concours, le 1er décembre 2021 jusqu'au 25 février 2022 à minuit. Il sera

effectué en envoyant les photographies susmentionnées, avec titre et lieu de réalisation de celles-ci.

Les inscriptions qui ne remplissent pas ces conditions ne seront pas admises à ce concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les 30 œuvres sélectionnées par le jury de sélection et de qualification de ce concours seront imprimées, encadrées et exposées par l'entité organisatrice dans une exposition au sein de la IVe Conférence jacobéenne à Jerez organisée par l'Association jacobéenne de Jerez de la Frontera "Sharish". L'information et la diffusion en seront données par tous les moyens à la disposition de l'entité convocatrice.

Le jury sera composé de trois personnes d'une solvabilité reconnue dans le domaine photographique, le président de l'association jacobéenne de Jerez de la Frontera "Sharish" étant un conseiller technique ou ce partenaire que le conseil d'administration de cette association désigne pour cette tâche . Sa décision sera définitive.



FEDERACIÓN
ANDALUZA DE
FOTOGRAFÍA

La remise des prix aura lieu à une date à déterminer et dont les participants, notamment les lauréats, seront informés.

PRIX

Les prix pour trois gagnants dans la catégorie générale seront :

1°.- Médaille d'or de la Confédération espagnole de la photographie.
Articles de pèlerin.

2°.- Médaille d'or de la Fédération andalouse de la photographie.
Articles de pèlerin.

3°.- Médaille d'argent de la Confédération espagnole de la photographie.
Articles de pèlerin.

4e et 5e mentions honorables de la Confédération espagnole de la photographie.

6.- Mention d'honneur de la Fédération andalouse de la photographie.

Prix spécial de la meilleure photographie sur le "Camino Ceretano à travers la Via Augusta".

1er.- Trophée de l'Association Jacobéenne de Jerez de la Frontera · « Sharish »

2e.- Mention honorable de la Confédération espagnole de la photographie.

3°.- Mention honorable de la Fédération andalouse de la photographie.

La décision du concours sera annoncée à une date à déterminer, et dont les participants seront informés, en la publiant sur les réseaux sociaux de l'association organisatrice, les gagnants par courrier électronique et dans les médias.



FEDERACIÓN
ANDALUZA DE
FOTOGRAFÍA

L'organisation prendra contact avec les lauréats pour les informer de la remise des prix. Les gagnants qui ne pourront assister à la remise des prix pourront envoyer un représentant, préalablement mandaté et notifié par l'association convocatrice par le même e-mail que les photographies ont été envoyées.

Les prix ne peuvent être que pour l'une des trois photographies présentées, ne pouvant concourir, que chez le même auteur, un prix de la catégorie générale mais, oui, la dualité des prix peut concourir, lorsqu'il s'agit de l'un de la catégorie générale et le Prix Spécial.

Si, passé un délai de 30 jours à compter de la notification du lot à chacun des gagnants, celui-ci ne récupère pas le lot correspondant, il peut en demander l'envoi à l'adresse indiquée lors de son inscription.

PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles fournies par les participants à ce concours seront incorporées, aux fins du présent règlement, dans un fichier appartenant à l'Asociación Jacobea de Jerez de la Frontera "Sharish" qui, en tant que responsable du fichier, s'engage à se conformer à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles, et, en particulier, LO15 / 1999, du 13 décembre, Protection des données personnelles et le décret royal 1720/2007 du 21 décembre, qui approuve le règlement de développement de la loi susmentionnée, traiter les données personnelles des participants de manière confidentielle et adopter des mesures de sécurité techniques et organisationnelles pour éviter l'altération, la perte et le traitement ou l'accès non autorisé à ces données.

Dans tous les cas, tout participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'annulation et l'entité organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cours de développement en raison de circonstances indépendantes de sa volonté ou de sa volonté.



FEDERACIÓN
ANDALUZA DE
FOTOGRAFÍA